

Rapport du Conseil Wallon de l'Industrie (CWI)

Rapport du 30.06.2017

« *Recommandations du Conseil de l'Industrie pour renforcer la politique industrielle de la Wallonie* »
Focus sur le « Capital humain »

Commentaires de la Fondation pour l'Enseignement (FPE) : avancées par rapport aux attentes du monde industriel et aux propositions formulées dans le rapport du CWI (30.06.2017), en relation avec le Pacte pour un Enseignement d'Excellence et l'enseignement qualifiant.

I. Introduction

L'évolution attendue de l'enseignement qualifiant sera pour une part importante conditionnée par une série d'autres réformes de l'enseignement obligatoire qui l'impacteront fortement.

C'est notamment le cas de la réforme en cours des années qui précèdent (le « tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire ») et du nouveau pilotage institué via la réforme de la gouvernance scolaire.

Des avancées concrètes et des perspectives concernant notamment l'enseignement qualifiant dans la réforme en cours rencontrent plusieurs des questions et recommandations formulées le CWI dans son rapport, comme d'ailleurs aussi plusieurs recommandations et actions menées par la FPE.

L'agenda du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, qui vise davantage de qualité au bénéfice de tous les élèves -notamment dans l'enseignement qualifiant- est jusqu'à présent globalement respecté. Cet agenda peut être consulté en ligne¹. Fin octobre 2018, un agenda assez détaillé concernant la *stratégie numérique éducative* a par ailleurs aussi été publié.

Si l'on peut légitimement attendre des changements rapides dans l'enseignement obligatoire (et notamment l'enseignement qualifiant) pour renforcer la compétitivité de notre économie, il faut par ailleurs convenir d'une part qu'une réforme systémique de cette ampleur nécessite du temps et, d'autre part, qu'un ordre logique (notamment du Fondamental vers le Secondaire, puis du *tronc commun* au qualifiant) s'impose dans les mesures qui doivent absolument être prises sur plusieurs législatures. En outre, une telle réforme systémique nécessite aussi du temps pour faire évoluer les savoirs et compétences des enseignants.

Pour autant, la FPE met en évidence la nécessité de poursuivre et de concrétiser dans les mois à venir toutes une série d'orientations prises par les acteurs de l'enseignement (Avis numéro 3, avril 2017), notamment celles qui concernent la dynamique de revalorisation de l'enseignement qualifiant, pour lesquels un certain nombre d'avancées et de défis sont mis en évidence.

Suite à la demande adressée à la FPE, nous mettons dans la note ci-dessous en évidence plusieurs d'entre-eux en lien avec les thématiques spécifiquement abordées par le CWI.

La Fondation reste par ailleurs disponible pour fournir de plus amples informations de contexte et commentaires sur les points ci-après.

¹<http://www.pactedexcellence.be/index.php/calendrier-de-mise-en-oeuvre/>

II. Synthèse des constats et recommandations

1. **Le succès de la réforme de l'enseignement obligatoire reposera pour une part très importante sur la nouvelle gouvernance qui confère plus d'autonomie et de responsabilités à chaque école.** Cette réforme, déjà bien avancée via plusieurs décrets votés en septembre 2018 et de nombreuses initiatives de l'autorité publique et des fédérations de l'enseignement (FPO) pour accompagner ces changements, nécessite encore une étape d'autonomisation du réseau officiel (Wallonie Bruxelles Enseignement) pour permettre la conclusion des « *contrats d'objectifs* » pour toutes les écoles, à partir des plans de pilotage des établissements scolaires (PDP). La définition de la *charge des enseignants* liée aux réformes nécessite également encore des clarifications par décret.
2. Les référentiels (attendus finaux) en cours de rédaction du futur « *tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire* » (TC) prévoient de **renforcer des savoirs de base, et intégrer de nouvelles compétences chères aux acteurs économiques** (*s'entreprendre et apprendre à apprendre, ouverture aux technologies/STEM et au numérique, projets concrets, pluridisciplinaires et transversaux, etc.*), e.a. en soutien de l'orientation positive des élèves.

Les connaissances et les compétences numériques impactent aujourd'hui tous les métiers. Aussi, l'approbation fin octobre 2018 d'une « *stratégie numérique pour l'éducation* » ouvre des perspectives.

Elle aborde cette question sous l'angle des structures (via la création d'une *instance inter-réseaux du numérique éducatif*, un *réfèrent numérique* et un *coordinateur pédagogique*, assurant le lien aux instances régionales équipant les écoles et les PDP), des contenus (éducation « *au/par* » le numérique) et des ressources dans le TC et au Secondaire supérieur, l'intégration des enjeux numériques aux plans de pilotage, l'équipement et le partage des ressources numériques éducatives, jusqu'à la gouvernance (*simplification administrative, soutien au pilotage, sécurisation des données, etc.*). Un volet numérique est aussi prévu dans la formation initiale et continue des enseignants (notamment l'engagement de techno-pédagogues au sein des FPO).

Le numérique y est à la fois un contenu spécifique², mais « *l'éducation par le numérique donnera aussi lieu à une pratique active au sein de toutes les disciplines* », ce que salue la FPE.

Des questions subsistent sur le « *comment* » du futur TC, tel que proposé par les acteurs de l'école, nécessitant des clarifications dans les mois à venir.

La FPE encourage (e.a. via son Groupe de travail « *Métiers /Numérique*») les échanges d'informations et les initiatives co-construites, notamment entre écoles et entreprises au sens large, pour soutenir les formations continues des enseignants aux aspects qui concernent les métiers et le numérique.

3. **L'apprentissage des langues** est renforcé dans le Pacte (*langue maternelle, seconde langue dès la 3^{ème} Primaire, troisième langue au Secondaire, immersion*), dès le Primaire et les référentiels sont en cours de révision. La FPE soutient l'apprentissage des langues le plus tôt possible, même si ce sont les pédagogues qui jugent du moment opportun pour en débiter l'apprentissage. Une seconde langue dès l'école Maternelle ne semble pas à l'ordre du jour.

La FPE soutient un enseignement des langues orienté vers l'oralité et davantage de contextualisation, pour créer plus de sens pour les élèves, notamment dans l'enseignement qualifiant.

4. **La réforme de la formation initiale** (approuvée en 3^{ème} lecture par le Gouvernement de la FWB) prévoit le renforcement de la langue maternelle (via une épreuve à l'entrée des études supérieures, suivie de remédiation en cas d'échec) et des compétences linguistiques des futurs enseignants.

Nonobstant le fait évident que la formation des enseignants doit être revue à la lumière de la réforme des futurs savoirs et compétences des élèves, la FPE a plusieurs fois attiré l'attention sur la nécessité de bien évaluer la payabilité pour la collectivité de cette réforme de la formation initiale avant d'en finaliser contours et contenus.

² La littératie numérique sera visée au sein du domaine de compétences « *Sciences et Mathématiques* », dans le nouveau référentiel « *Formation manuelle, Technique, Technologique et numérique* ».

5. Une **information harmonieuse et objective sur les métiers et les filières** -pour laquelle une coopération entre instances communautaires et régionales est prévue dans le Pacte- est essentielle pour changer l'image des métiers et des filières qualifiantes auprès de tous les acteurs. Le concept d'«éducation orientante» (notamment des informations contextualisées et adaptées à chaque âge, la réalisation d'objets concrets, des contacts avec les métiers pendant le TC et au cours des premiers mois qui suivent le choix d'une filière « métiers » ou la filière générale de transition, un entretien d'évaluation avec l'élève à la fin du TC, etc.) supprime tout mécanisme de relégation vers l'enseignement qualifiant.

Cet enjeu majeur nécessite aussi un changement de posture des enseignants et des conseillers à l'orientation, appelés à construire progressivement son projet avec chaque élève.

La FPE mène dans son GT Métiers/Numérique une réflexion sur la formation continue des enseignants et des conseillers à l'orientation, en soutien de l'orientation positive.

6. La **revalorisation de l'enseignement qualifiant** pourra capitaliser sur plusieurs réformes qui ont été initiées ces dernières années. Citons notamment les 30 centres de technologies avancées (CTA), les investissements annuels dans le fonds d'équipement, la mise en place du Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ), la mise en œuvre de la Certification Par Unités (CPU), les Instances de Pilotage Inter-Réseaux de l'Enseignement Qualifiant (IPIEQ) et les bassins de vie Enseignement-Formation-Emploi, ou encore le Cadre Francophone des Certifications (CFC) et l'harmonisation des droits et obligations en matière d'alternance via la création de l'Office Francophone de la Formation en Alternance (OFFA).

Des réformes doivent se poursuivre et/ou se concrétiser ces prochains mois/années :

- Le Pacte rencontre plusieurs préoccupations du CWI concernant l'enseignement qualifiant. Il prévoit une série de réformes destinées à développer des *filières métiers d'excellence*, en simplifiant et en clarifiant l'offre de formation/les parcours.

L'intensité de l'interaction avec le monde de l'entreprise y sera notamment adaptée aux spécificités de chaque métier, pour tout ou partie du parcours (y-compris en alternance).

- La *formation générale et citoyenne* des élèves a déjà été renforcée (langue maternelle, langues modernes, sciences) et les matières sont mieux contextualisées (liées à des éléments concrets de la vie courante et aux métiers). Le Pacte prévoit que cela soit encore davantage le cas, ce que soutient la FPE, pour renforcer le sens des apprentissages pour ces élèves.
- La certification par unités (Décret juin 2018, instituant la CPU à titre expérimental) a été étendue dans plus de vingt nouveaux profils métiers en septembre 2018, rattrapant une bonne partie du retard accumulé par l'enseignement³. La CPU offre plus de modularité et davantage de continuité dans des parcours parfois interrompus, et répondrait aussi mieux à la complexité croissante des métiers désormais vu sur trois ans (anticipant le TC jusqu'en fin de 3^{ème} année), au lieu de deux années auparavant. Ces nouveaux profils mis en œuvre permettent d'étendre le champs d'évaluation de la CPU, ce qui est également prévu par le Pacte.

Les profils en CPU peuvent être organisés en plein exercice, en alternance ou de manière *mixte*, selon les spécificité des métiers, ce que prévoit aussi le Pacte. Davantage de temps y est consacré aux stages qui sont désormais obligatoires.

- Ce récent « Décret CPU » (juin 2018) crée le cadre nécessaire pour la création de *projets expérimentaux*, afin de répondre à des besoins de formation non-rencontrés jusqu'alors via des profils métiers/de formation existants (avant donc de passer par le SFMQ).

Des partenariats locaux écoles-entreprises permettent aux élèves d'accéder à des technologies de pointe (e.a. via l'immersion) et de mutualiser davantage infrastructures et équipements.

La Fondation encourage les récentes initiatives dans plusieurs secteurs, créant des synergies entre les acteurs enseignement-formation-emploi (*écoles, secteurs, fonds de formation, entreprises*,

³ Dans les 3 années à venir, 15 autres profils disponibles devraient être traduits en profils de certification par l'enseignement.

CEFA/IFAPME, CDC/CTA) notamment via l'alternance, autour des priorités locales identifiées dans chaque bassin de vie (IBFE), notamment dans le contexte des métiers en tension/pénurie.

- Les formations continues des enseignants, à l'occasion du lancement de ces nouveaux profils en CPU, gagneraient à se prolonger par des stages pour les enseignants, en entreprises e.a. via le projet Entr'apprendre, organisé depuis quatre ans par la FPE avec les instituts de formation continue IFC/FCC/CECAFOC-FORCAR (et le concours des secteurs, fonds de formation et des entreprises) et dans les infrastructures d'excellence (Centres de Technologies Avancées et Centres de Compétences régionaux), déjà régulièrement utilisés dans la formation des enseignants et des élèves. Ceci est d'autant plus important dans les secteurs où la technologie (notamment en raison de la numérisation croissante dans tous les métiers) évolue rapidement.
- La FPE considère que les questions relatives au « matching » entre l'offre et la demande de stages (ou des places en alternance) méritent d'être objectivées plus avant. Il faut en effet d'une part mieux identifier les besoins et capacités des entreprises qui sont susceptibles d'accueillir des apprenants dans les différents métiers et, d'autre part, mieux comprendre les raisons des demandes non-satisfaites dans les écoles au sein de chaque bassin de vie (IBFE).

Au même titre que les *coachs sectoriels* accompagnant les entreprises dans l'alternance, on gagnerait à soutenir davantage les acteurs scolaires dans leurs démarches vis-à-vis des entreprises, pour augmenter l'efficacité et renforcer la confiance mutuelle en préparation des stages.

- Conformément au Pacte, un audit a été réalisé en 2017 sur le SFMQ, donnant lieu à un plan d'actions pour en améliorer la méthodologie et les *outputs*, en dialogue avec les parties prenantes. La FPE a d'ailleurs formulé en 2017 des recommandations concrètes⁴ quant à une *meilleure adéquation des contenus enseignés avec les métiers et l'amélioration des processus liés au SFMQ*, et recommande d'en assurer le monitoring à l'avenir.
- Au-delà des avancées significatives (*contrat commun, incitants, bilan de compétence, plan de formation, etc.*) qu'a permis la création de l'OFFA pour les parcours en alternance, il pourrait être opportun que l'OFFA soit à l'avenir également en charge de l'alternance dans l'enseignement supérieur, ce qui favoriserait une meilleure cohérence des parcours avec l'enseignement obligatoire. La FPE recommande d'explorer cette piste.
- L'« Observatoire du Qualifiant, des Métiers et des Technologies », institué via le Pacte, doit permettre de renforcer le pilotage (dont l'offre d'options à rationaliser) de l'enseignement qualifiant qui doit être plus stratégique, notamment en consolidant les informations locales et globales de plusieurs sources existantes, mais aussi en assurant une veille métiers et technologique, en cadastrant les parcours éducatifs et en faisant la promotion de l'enseignement qualifiant. Cet observatoire doit mettre l'enseignement qualifiant davantage en phase avec les réalités socio-économiques, en dialogue avec les instances bassins IBFE (qui assurent un monitoring, dégagent priorités et synergies locales).

La FPE recommande d'assurer au sein de cet observatoire (via son intermédiaire le cas échéant) une interface régulière et structurée avec les acteurs économiques (secteurs et entreprises).

- En ligne avec les recommandations du CWI, la FPE recommande d'intensifier l'utilisation croisée des infrastructures d'excellence CDC (véritables campus) et CTA (dans les écoles) au bénéfice de tous les apprenants, pour optimiser les investissements et renforcer encore davantage la complémentarité entre les infrastructures, vers de réels « pôles d'excellence » au niveau des bassins et des secteurs, tant pour l'enseignement supérieur (comme suggéré par la CWI) que pour l'enseignement obligatoire. Le Pacte renvoie vers les nécessaires concertations et coordinations entre les gouvernements, dans la perspective de meilleures synergies. La FPE a notamment recommandé par le passé une meilleure utilisation des CTA/CDC pour pallier à d'éventuels manques temporaires de places de stages.

⁴ https://www.fondation-enseignement.be/sites/default/files/FPE/pdf/20170829_RECOMMANDATIONS_ADEQUATION_CONTENUS_ET_METIERS.pdf